

<p style="text-align: center;">Règlement du Concours My Selfie Zone « #mediaciteselfiezone » du 7 juillet 2022 au 30 septembre 2022</p>

1. Organisateur :

Le Concours est organisé par l'ASBL ASSOCIATION DES COMMERCANTS DU CENTRE COMMERCIAL ET DE LOISIRS MEDIACITE, 7 Bd. Raymond Poincaré, B-4020 Liège représentée par Bruno Heughebaert, représentant permanent de l'Administrateur Shopping Center Médiacité SRL, n° TVA BE 0818 520 939, ci-après dénommée « l'Asbl des commerçants »

- Gestionnaire du concours : Julien Huberland – responsable marketing
- Email : info@mediacite.be

2. Nom du concours :

Concours My Selfie Zone : « #mediaciteselfiezone »

3. Durée du concours

Du jeudi 7 juillet 2022 à 10h au vendredi 30 septembre 2022 à 23h.

4. Participation et exclusion

- a) La participation au concours se fait via les réseaux sociaux Instagram et Tiktok. Le participant doit poster une publication sur Instagram ou sur Tiktok en utilisant le #mediaciteselfiezone.
- b) En participant à ce concours, le participant autorise l'asbl Médiacité et ses partenaires à le contacter selon sa politique de la vie privée expliquée sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.mediacite.be/fr/politique-protection-vie-privee-mediacite> et accepte les conditions du présent règlement du concours.
- c) Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans jouant à titre personnel et démontrant un intérêt pour le centre commercial Médiacité.

5. Détermination du gagnant

Trois gagnants seront déterminés par réseau social. Un total de 6 cartes cadeaux de 50€ est à gagner. Les 3 contenus les plus likés sur Instagram gagneront le concours ainsi que les 3 contenus les plus likés sur Tiktok.

6. Prix

Le prix remporté par les 6 gagnants est un carte cadeau Médiacité d'une valeur de 50€.

Tout gagnant ne s'étant pas manifesté avant le 17 octobre 2022 et/ou n'ayant pas attesté son identité et la validité de sa participation et/ou n'ayant pas accepté les

conditions du présent règlement ainsi que celles liées la politique sur la protection des données à caractère personnel, verra son prix attribué à une personne tirée au sort parmi les participants.

L'organisateur se réserve le droit de mettre prématurément fin à cette action, de modifier éventuellement l'action (ou les conditions de l'action) ou de remplacer le prix à gagner par un autre prix d'une nature et d'une valeur équivalente.

7. Disponibilité du règlement

Le règlement est disponible et consultable sur notre site internet <https://www.mediacite.be/fr/my-selfie-zone> ou sur simple demande à l'adresse suivante : info@mediacite.be

8. Contrôle du concours

Le fait de participer au présent jeu-concours implique l'adhésion au présent règlement. Toute contestation doit être transmise uniquement par écrit à l'Asbl des commerçants dont coordonnées ci-dessus. Le concours est placé sous le contrôle de du représentant permanent de l'Administrateur Shopping Center Médiacité de l'Asbl des commerçants (avec pouvoir de délégation), qui actera les résultats. Ses décisions seront sans appel.

9. Données à caractère personnel

Toutes les données à caractère personnel sont conservées par l'Asbl des commerçants dans le principal but du déroulement du concours. Conformément à la Loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée, le participant peut à tout moment obtenir gratuitement l'accès aux données à caractère personnel le concernant et obtenir la rectification de celles qui seraient inexactes, incomplètes ou non pertinentes.

Fait à Liège, le 7 juillet 2022

Bruno Heughebaert
Représentant permanent de l'Administrateur Shopping Center Médiacité SRL